

19.04.10

Vec → CH

A l'Att. de Monsieur le Président
du Conseil municipal

Mairie du Grand-Saconnex
Route de Colovrex 18
1218 Grand-Saconnex

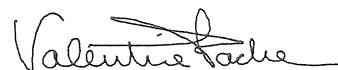
Genève le vendredi 16 avril 2010,

Concerne : Pétition contre la suppression de places de stationnement au chemin Taverney.

Monsieur le Président,

Je vous adresse jointe une pétition témoignant de la volonté d'un nombre important d'habitants du chemin Taverney de maintenir, dans l'avenir, une offre de stationnement identique à ce qu'elle est aujourd'hui. Notre inquiétude est grande quant au projet de trottoir de mobilité douce proposé par le Conseil administratif et soutenu par votre Conseil. Nous n'en contestons pas l'utilité, mais sa forme actuelle est, selon nous, trop destructrice de places voitures. Nous avons besoin de ces places pour nos visiteurs et tenterons par tous les moyens de faire entendre raison à nos autorités sur ce point.

En vous remerciant, par avance, pour l'attention que vous porterez aux invites de la présente pétition, je vous adresse, Monsieur le Président, mes plus cordiales salutations.



Valentine Pache

Pétition contre la réduction du nombre de places de stationnement voitures au chemin Taverney

À l'adresse du Conseil municipal du Grand-Saconnex,

Cette pétition est à l'initiative de Mlle Valentine Pache et de l'association de quartier ALIQT qui a souhaité appuyer sa démarche en soutenant ce texte par la voix de ses membres.

Exposé des motifs :

Le plan directeur de la ville du Grand-Saconnex prévoit le réaménagement d'un côté du chemin Taverney en trottoir de mobilité douce afin de prolonger le mail du Pommier. L'avant-projet présenté par les autorités de la commune dans le GSI du mois de mars prévoit, en l'état, la suppression de 20 places de stationnement publiques visiteurs voitures sur domaine privé (côté impair du chemin) et 10 places privées (haut du chemin). Ces 30 places devraient être remplacées par des arbres ainsi que des systèmes de parage à vélos et motos alternés tout au long du chemin.

Les habitants du chemin Taverney sont inquiets de cette disparition. En effet, il est déjà difficile aujourd'hui de trouver des places sur ce chemin, et ce, non pas pour les habitants du quartier, mais pour leurs nombreux visiteurs qui fréquentent leurs immeubles. Estimant qu'il existe déjà aujourd'hui une pénurie de places à l'usage de visites, il leur semble peu concevable de supprimer plus de la moitié des places prévues à cet effet, encore à disposition.

Bon nombre de personnes âgées, de familles, de professionnels, de clients visitant les entreprises du quartier, et de personnes à mobilité réduite regrettent de voir disparaître des places dont ils ont vitalement besoin pour se déplacer sans embuches jusqu'à un véhicule proche, ou leur permettant de recevoir des visiteurs peu mobiles ou âgés dans de bonnes conditions.

Il n'est prévu, à ce jour, aucune mesure de compensation de places à l'usage de ces visiteurs qui devront se parquer sur le chemin public Sarasin avec le désagrément d'une durée de stationnement différente, ainsi que la difficulté supplémentaire, pour certains, d'un parcours rallongé pour se rendre à pied aux logements à visiter. Ce chemin Sarasin sera lui aussi sujet à de radicales modifications pouvant conduire à des difficultés de parage supplémentaires.

Il est aussi à craindre que la réduction de l'offre de places visiteurs pousse inévitablement de plus en plus de véhicules au parage sauvage sur les places privées en libres accès.

Par ailleurs, le choix de remplacer certaines de ces places voitures par des stationnements motos risque de créer passablement de nouvelles nuisances sonores et de pollution si celles-ci devaient être toutes occupées par de tels véhicules. Quant aux places dévolues aux vélos prévues le long du chemin, elles feraient doublon avec les nombreux garages à vélo disponibles dans la plupart des immeubles du quartier et ne répondront donc pas à un réel besoin des habitants ou de leurs visiteurs.

Nous tenons aussi à attirer votre attention sur la législation en vigueur fixant le quota de places visiteurs pour de tels logements dans le canton de Genève. Voici certains éléments figurant dans le règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privés (ce qui est le cas, jusqu'à nouvel avis, du chemin Taverney propriété du CERN) L 5 05.10 entré en vigueur le 31 juillet 2008.

Ce règlement se base sur des secteurs géographiques reportés sur le plan joint à notre pétition pour information.

Attendu que notre quartier figure sur ce plan en secteur IV, il est important de rappeler :

— Chapitre 1, Art 1, Alinéa 3 : « Les dispositions du présent règlement s'appliquent aux places à prévoir pour les voitures automobiles de catégorie B, respectivement les vélos, à l'exclusion de toute autre catégorie de véhicule. »

— Chapitre 1, Art. 2, Alinéa 1 : « Par case de stationnement, on entend une surface, généralement limitée par un marquage, destinée à recevoir un véhicule individuel léger, à savoir une voiture automobile de catégorie B (ci-après : voiture) ou un vélo. »

► Les places de stationnement destinées aux motos ne pourraient donc pas être prises en compte dans le calcul de places visiteurs nécessaires.

— Chapitre 1, Art 2, Alinéa 3 : « Par ratio de stationnement pour les logements et les activités, on entend le rapport entre le nombre de places de stationnement à prévoir sur fonds privés et la surface brute de plancher réservée aux logements et aux activités économiques. »

— Chapitre 1, Art 2, Alinéa 5 : « Par surface brute de plancher (SBP), on entend l'emprise au sol du bâtiment multipliée par le nombre d'étages habitables ou exploitables par des activités. »

► Dans ce règlement, le ratio prévu pour les places visiteurs (et non habitants) en secteur IV est fixé à 0,125 (Chapitre 2, Art. 5, Alinéa 1). Il serait donc, selon nous, difficile de satisfaire à ce ratio en supprimant près de la moitié des places visiteurs dans le chemin Taverney. Attendu que les places bleues préconisées pour les visiteurs (sur le chemin Sarasin) seraient sur domaine public en plus de leur éloignement, celles-ci ne pourraient en aucun cas être considérées comme places visiteurs de remplacement au sens du présent règlement.

— Chapitre 2, Art. 5, Alinéa 6 : « Pour les vélos dans tous les périmètres, il y a lieu de prévoir 1 place pour 100 m² de surface brute de plancher. En règle générale, les places pour vélos doivent être facilement accessibles, aisées à surveiller et équipées contre le vol. Lorsque les places se trouvent à l'extérieur, elles doivent être abritées et situées à proximité immédiate des allées d'immeubles. »

► Le projet actuel ne répond pas à ce critère pour ce qui est des places vélos visiteurs qui seraient inabrités.

Demande des pétitionnaires :

1 — Les pétitionnaires ne sont pas contre un projet de trottoir à mobilité douce. En revanche, ils souhaitent qu'une seconde version du projet du Conseil administratif soit présentée. Cette version devrait impérativement conserver les places de stationnement visiteurs voitures actuelles tout en aménageant un nouveau trottoir permettant de satisfaire au plan directeur du Grand-Saconnex. Idéalement, cette alternative devrait être disponible avant le vote d'un crédit. En effet, il serait très regrettable que le choix au final ne réside qu'entre ce mauvais projet et aucune réalisation du tout.

2 — Il a été fait grand état des prises de contact effectuées par la commune auprès du propriétaire, de ses représentants, et de diverses associations comme Pro Vélo. Il est pour nous invraisemblable qu'on relègue la participation des habitants, premiers concernés par un tel projet, derrière celui d'interlocuteurs étrangers à la vie de notre quartier et dont l'avis semble y prévaloir. Les pétitionnaires demandent donc à pouvoir être reçus le plus rapidement possible par la Commission « routes, circulation, mobilité » de votre conseil, qui a voté en faveur d'une demande de permis de construire pour ce projet ; et ce, afin de faire valoir leur vision du quartier dans lequel ils vivent au quotidien et dont ils connaissent mieux que personne la réalité.

3 — Nous souhaitons enfin qu'une séance de dialogue publique précédant tout vote de crédit ou dépose en autorisation de construire, plutôt qu'une simple information unidirectionnelle a posteriori, soit organisée entre le Conseil administratif et les riverains du chemin Taverney afin de confronter les visions des administrés à celle du projet actuellement proposé. Le but d'une telle rencontre serait aussi de permettre aux habitants du quartier de comprendre quel degré de latitude le Conseil administratif entend accorder au maintien de places de stationnement voitures dans notre chemin.

Nous vous remercions du temps que vous consacrerez à la présente pétition, et espérons pouvoir être entendus devant un projet que nous percevons comme précipité. Nous espérons pouvoir concourir, de la manière la plus constructive possible, à son amélioration en vue de susciter son adhésion par le plus grand nombre.

Veuillez agréer nos cordiales salutations.